



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 27.02.2024

AVIS Perturbation 2024/084 du 13.02.2024

RECTIFICATIF IV du 27.02.2024 valable à partir du 29.02.2024.

Objet: Lignes 15U, 162, 165, A13, P13, RE4, RE9, S03 et U02

En raison de travaux routiers, **le croisement et la rue «Om Gisel» à Boxhorn** seront barrés à toute circulation

du lundi 19 février 2024, 8h00 et jusqu'à nouvel avis.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Ligne 15U

Les courses d'autobus concernées seront déviées de Rumlange via le C.R.373A – **desserte d'un arrêt provisoire** – N.18 directement vers Clervaux – **sans desserte de la localité de Boxhorn** – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Un arrêt provisoire sera installé au croisement C.R.373/C.R.373A. (voir plan en annexe)

Ligne 162

Les courses d'autobus concernées circuleront d'Asselborn via le C.R.334 vers Boxhorn – demi-tour après la desserte de l'arrêt de Boxhorn-Am Eck – retour via le C.R.334/C.R.373 vers Sassel – C.R.335/N.18 vers Clervaux – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservies les localités de Stockem et Rumlange ainsi que les arrêts de Boxhorn-Hauptstrooss et -Schemer.
- **Seront exceptionnellement desservis les arrêts de Boxhorn-Am Eck, Sassel-Beim Millewee et Maulusmühle-Cliärrwer Strooss.**

Ligne 165

Les courses d'autobus concernées circuleront de Rumlange via le C.R.373A – **desserte d'un arrêt provisoire** – N.18 directement vers Clervaux – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservies les localités de Boxhorn, Sassel et Maulusmühle.
- Un arrêt provisoire sera installé au croisement C.R.373/C.R.373A. (voir plan en annexe)

Instruire personnel intéressé!

4, rue Charles Bernhoeft
L-1240 Luxembourg

perturbations@atp.etat.lu
transports.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Ligne A13

- ~~• La course d'autobus A13 3275 sera déviée via le C.R.334/C.R.373 en direction de Sassel – desserte de l'arrêt de Boxhorn-Am Eck – demi-tour – retour via le C.R.334 vers Asselborn – desserte de l'arrêt d'Asselborn-Burregaass – chemin vicinal (Aasselburermillen) vers Rumlange – Stockem – Asselborn – suite itinéraire normal et vice-versa pour les courses d'autobus A13 6580 et -6760.~~

~~➤ Ne seront pas desservis les arrêts de Boxhorn-Hauptstrooss et Schemer.~~

- **Les courses d'autobus concernées seront déviées de Rumlange via le C.R.373A – N.18 directement vers Clervaux – sans desserte de la localité de Boxhorn – suite itinéraire normal et vice.**

Remarque pour la ligne A13:

- ~~• Les courses d'autobus A13 3275, -6580 et -6760 seront effectuées par des autobus de la catégorie 2.~~
- ~~• Le départ de la course d'autobus A13 3275 sera avancée de 5 minutes. (Hachiville 6h14)~~

Ligne A15

~~Desserte exceptionnelle de l'arrêt de Boxhorn-Am Eck.~~

Ligne P13

La course d'autobus P13 3551 aura son origine à l'arrêt de Boxhorn-Am Eck - C.R.334/C.R.373 vers Sassel – Maulusmühle – C.R.335 en direction de Clervaux – N.18 – C.R.373A/C.R.373 vers Rumlange – suite itinéraire normal et vice-versa pour les courses d'autobus P13 5368 et -6850.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Boxhorn-Schemer.

Remarque pour la course P13 3551:

La course d'autobus P13 3551 aura son départ à Boxhorn-Am Eck à 6h58 – Sassel 7h02 -

Ligne RE4

Les courses d'autobus concernées feront demi-tour après la desserte de l'arrêt de Boxhorn-Am Eck – retour via le C.R.334/C.R.373 en direction de Maulusmühle – C.R.335 – N.18 directement vers Clervaux – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservie la localité d'Eselborn.
- L'arrêt de Boxhorn-Schemer sera remplacé par l'arrêt de Boxhorn-Am Eck.
- Les élèves d'Eselborn auront recours à la ligne RE5.

Remarque pour la ligne RE4:

- La course d'autobus RE4 5884 aura son origine à l'arrêt d'Eselborn-Dueref respectivement son terminus pour la course d'autobus RE4 5381 seulement valable tous les lundi, mercredi et vendredi.
- Les courses d'autobus RE4 3646, -5381 (seulement les mardis et jeudis) et -6791 seront effectuées avec des autobus de la catégorie 2.



Ligne RE9

Les courses d'autobus concernées seront déviées de Rumlange via le C.R.373A – C.R.332 vers Eselborn – desserte des arrêts d'Eselborn-Dueref et -Neidierfchen - suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservie la localité de Boxhorn ainsi que l'arrêt de Clervaux-Baastnecherstrooss.
- Sera exceptionnellement desservis les arrêts d'Eselborn-Dueref (matin 7h36) et -Neidierfchen (matin 7h37).

Remarque pour la ligne RE9:

- Les courses d'autobus de la ligne RE9 seront effectuées avec des autobus de la catégorie 5.
- Le départ de la course d'autobus RE9 3604 sera avancée de 5 minutes. (Hachiville 7h09)

Ligne S03

Les courses d'autobus concernées circuleront directement de Lentzweiler vers Eselborn - **sans desserte de la localité de Boxhorn** – suite itinéraire normal et vice-versa.

Ligne U02

Les courses d'autobus concernées feront demi-tour après la desserte de l'arrêt de Boxhorn-Am Eck – retour via le C.R.334/C.R.373 en direction de Maulusmühle – C.R.335 – N.18 directement vers Clervaux – suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt de Boxhorn-Schemer sera remplacé par l'arrêt de Boxhorn-Am Eck.

Remarque pour les élèves de Boxhorn:

Une navette spéciale (catégorie 2) sera mise en service entre Boxhorn et Clervaux. (horaire en annexe)

Navette spéciale Boxhorn – Clervaux (catégorie 2)
Horaire valable pendant les périodes scolaires

Jours de circulation	lu – ve	lu – ve
Boxhorn – Am Eck	6.35	8.05
Clervaux – Gare	6.48	8.18

Jours de circulation	lu – ve	lu – ve	lu – ve	lu – ve
Clervaux – Gare	14.55	15.30	16.00	16.37
Boxhorn – Am Eck	15.08	15.43	16.13	16.50



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).